

▽ Avis d'Appels

**AVIS  
D'APPEL D'OFFRES**

Maître Anne DELORET, LES TERRASSES DU XV<sup>e</sup> - 246 av du XV<sup>e</sup> Corps - 83600, Fréjus.

Mise en vente de l'actif immobilier dépendant de la liquidation judiciaire de la SAS BRISACH ci-dessous désigné :

Parcelles cadastrées section E n°501, 502, 1060 et section F n°2514 d'une contenance de 52.684 m<sup>2</sup> sur lesquelles sont édifiés des bâtiments industriels Sis 204 route du Plan de la Tour à Sainte-Maxime (83120).

Informations, conditions et modalités des offres sur demande par mail à l'adresse accuei lfrjus@deloret.com

Les modalités de visites des biens seront communiquées sur demande.

Dépôt des offres sous pli fermé en l'étude d' Huissiers de

Justice SCP Aubert Valentin Joly Temps, 47 avenue Maréchal-Foch, 83990, Saint-Tropez au plus tard le : **lundi 2 septembre 2019 à 16 heures** : ouverture des plis en l'Etude d'Huissiers de Justice SCP Aubert Valentin Joly Temps, 47 avenue Maréchal-Foch, 83990, Saint-Tropez en présence des offrants le :

Mardi 3 septembre 2019 à 11 heures.

Amélioration des offres par dépôt sous pli fermé en l'Etude d'Huissiers de Justice SCP Aubert Valentin Joly Temps, 47 avenue Maréchal-Foch, 83990, Saint-Tropez au plus tard le :

Lundi 16 septembre 2019 à 16 heures.

- Audience d' ouverture des plis par le Juge-Commissaire en présence de tout candidat intéressé le jeudi 19 septembre 2019 à 9 h 15, en son cabinet au Tribunal de Commerce - rue Jean-Jaures - (1<sup>er</sup> étage) - 83600, Fréjus.

▽ Avis Administratifs

COMMUNE D'ASPREMONT

**AVIS**

Prescription du plan de prévention des risques d'incendies de forêts

Le plan de prévention des risques (PPR) naturels prévisibles d'incendies de forêts de la commune d'Aspremont a été prescrit par arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> juillet 2019.

La direction départementale des territoires et de la mer est chargée d'instruire la procédure d'élaboration du PPR.

L'arrêté est consultable en mairie d'Aspremont, au siège de la métropole Nice Côte d'Azur et au pôle risques de la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) au centre administratif départemental à Nice.

Pour toute information relative à l'élaboration de ce PPR, il convient de contacter la DDTM, pôle risques, par courrier à l'adresse suivante : DDTM des Alpes-Maritimes, pôle risques, centre administratif départemental des Alpes-Maritimes - 147, boulevard du Mercantour - 06 286 Nice Cedex 3, ou par courriel à l'adresse suivante :

ddtm-concertation-ppr@alpes-maritimes.gouv.fr.

▽ Vie des Sociétés

**AVIS**

S.A.P.I. - SOCIÉTÉ AVRANCHINAISE DE PROMOTION IMMOBILIÈRE  
Société en Nom Collectif En liquidation au capital de 3 048,98 €  
Siège social : 26, avenue Reine-Elisabeth-de-Belgique 06400 Cannes  
RCS : 384.868.394 Cannes

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 juin 2019. Les associés après avoir entendu le rapport du liquidateur ont approuvé les comptes de liquidation.

Il a été donné quitus au liquidateur, la Société A.P.E.R. (AVRANCHES, PROMOTION, ETUDES ET REALISATIONS) - 26, avenue Reine-Elisabeth-de-Belgique, 06400 Cannes, représentée par Monsieur Jean-Luc LAINE, qui a été déchargé de son mandat.

La clôture des opérations de liquidation a été prononcée à compter du jour de la dite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Cannes.

Mention sera faite au RCS de Cannes.

Pour avis

Conformément à l'arrêté du ministère de la Culture et de la Communication (NORM : MCCE1327120A) le prix de la ligne de référence des annonces légales, tel que défini à l'article premier, est fixé pour l'année 2019 au tarif de base de 4,16 € HT pour les Alpes-Maritimes.